



LES CONSIGNES DE TRI



Les Déchets Non Dangereux en mélanges (DND)

*aussi appeler Déchets Industriels Banals (DIB)
ou Déchets d'Activités Economiques (DEA)*

DECHETS ACCEPTES



- **Matières plastiques (durs ou souples)**
- **Matières textiles (tissus, chiffons)**
- **Mousse polyuréthane**
- **Isolant polystyrène**
- **Laine de verre**
- **Laine de roche**
- **Papiers, cartons**
- **Palettes, panneaux MDF**
- **Panneaux stratifiés**
- **Menuiseries**
- **Métaux ferreux et non ferreux**
- **Déchets alimentaires (moins de 1%)**
- **Gravats en faible quantité**

DECHETS ACCEPTES

facturés en supplément

- **Electroménagers**
- **Outillages électriques**
- **Pneus**

DECHETS INTERDITS



- **Liquides**
- **Déchets alimentaires**
- **Déchets dangereux**
- **Emballages déchets dangereux**
- **Explosifs**
- **Cartouches de chasse**
- **Feux d'artifices**
- **Fusées de détresse**
- **Bouteilles de gaz**
- **Amiante**
- **Médicaments**
- **Seringues**
- **Déchets radioactifs**
- **Piles**
- **Batteries**



ATTENTION: longueur maxi 2,5 mètres

Les Déchets Verts - Branches

DECHETS ACCEPTES

- Feuilles



- Herbes de tontes



- Branches
Diamètre < à 10 cm



ATTENTION: longueur maxi
2,5 mètres

- Plantes
et végétaux divers:
Fleurs
Fanes de plantes à légumes



DECHETS INTERDITS

- Souches



- Branches et Troncs
Diamètre > à 10 cm



- Déchets ménagers



- Terres – Cailloux - Pierres

- Ficelles et clips en plastiques non
compostables

- Grillages

- Autres contenants interdits



Les Souches - Troncs - Buches

DECHETS ACCEPTES

- Souches
Poids maxi 1T



- Troncs



- Branches
Diamètre > à 10 cm

- Buches
Diamètre > à 10 cm

ATTENTION: longueur maxi 2,5 mètres



DECHETS INTERDITS

- Cailloux
- Pierres
- Grillages et poteaux
- Verres
- Et tout autres déchets

Si présence de déchets indésirables dans la benne, ceux-ci seront facturés au prix du tri en vigueur par tonnes de déchets réceptionnées.



Tri Garonne
ENVIRONNEMENT

Les Biodéchets alimentaires, industriels et agricoles **Sans Emballages** pour la Méthanisation sans aucun emballage

Les déchets d'origine agricoles :

- les effluents d'élevages : lisiers, litières, fientes
- paille et foin
- les cultures énergétiques (grande culture, algues vertes...)
- les tourteaux de colza, tournesol...
- la surproduction de lait, de fruits et de légumes
- les déchets verts issus de l'entretien des vergers (fruits et feuilles sans les branches)
- les céréales NON traitées déclassées

Les déchets d'origine industriels :

- les déchets des industries agroalimentaires sans os
(pas de viandes et poissons crus)
- les farines et fonds de silo

Les déchets issus du secteur des services :

Sans emballage

- les invendus, produits périmés ou avariés des grandes surfaces
- les déchets verts, feuilles et herbes de tontes uniquement
- les restes de repas de la restauration (bureaux, restaurants...)
- vins et jus de fruits (pas de spiritueux)
- les résidus organiques en provenance des marchés ou de la distribution

Les déchets des collectivités locales :

- les déchets verts des espaces publics
- les restes de repas de la restauration (écoles, maisons de retraite, hôpitaux...)

ATTENTION: ne pas arroser les déchets avec de la javel ou autres produits chimiques

Important: Nous fournir les fiches produits des traitements utilisés pour les produits d'origine agricoles afin de vérifier la compatibilité avec la méthanisation.

Un certificat d'acceptation préalable vous sera délivré.

Les Biodéchets Alimentaires **sans Aucun Emballage**

BIODECHETS pour la Méthanisation

DECHETS ACCEPTES



**PAINS, VIENNOIERIES,
PATISSERIES, BISCUITS,
RIZ, PATTES ...**



PRODUITS LAITIERS, ŒUFS



**FRUITS, LEGUMES,
PLANTES ET AROMATES**



**CHARCUTERIES, POISSONS,
PLATS CUISINES,
PRODUITS « TRAITEUR »**



**CROQUETTES POUR
ANIMAUX**

DECHETS INTERDITS



EMBALLAGES VERRES



**PRODUITS D'ENTRETIEN
ET DE BEAUTE...**



EMBALLAGES



BOITES DE CONSERVES



VIANDES CRUES ET OS



**COQUILLAGES ET
CRUSTACES CRUS**



TERREAU



VETEMENTS ET TISSUS



SACS POUBELLES

**ATTENTION: ne pas arroser les déchets avec de la
javel ou autres produits chimiques**

Les Biodéchets Alimentaires **Avec Emballages**

BIODECHETS A DECONDITIONNER pour la Méthanisation

DECHETS ACCEPTES



CONSERVES DE LEGUMES



PAINS, VIENNOIERIES,
BISCUITS, FARINES,
SUCRES, RIZ, PATTES ...



PRODUITS
LAITIERS, GLACES, ŒUFS,
BRIQUES ALIMENTAIRES
(soupes, laits, jus de
fruits...)



FRUITS, LEGUMES,
PLANTES ET AROMATES



CHARCUTERIES, PLATS
CUISINES, PRODUITS
« TRAITEUR »



CROQUETTES POUR
ANIMAUX

DECHETS INTERDITS



EMBALLAGES VERRES



COQUILLAGES



PRODUITS D'ENTRETIEN
ET DE BEAUTE...



TERREAU



EMBALLAGES VIDES



VETEMENTS ET TISSUS



VIANDES CRUES ET OS



SACS POUBELLES

ATTENTION: ne pas arroser les déchets avec de la javel ou autres produits chimiques

Les Bois A

DECHETS ACCEPTES

- Palettes
- Caisses
- Cagettes 100% bois
- Petits tourets déferrés
- Emballage bois
- Charpentes non traitées, chevrons, poutres (les bois de couleur « jaunes » sont exclus)



ATTENTION: longueur maxi 2,5 mètres



DECHETS INTERDITS

- Bois collés: contre plaqué, mélaminé, OSB3, lamellé collé...
- Bois traités à cœur/créosotés/sels métalliques : traverses de chemin de fer, poteaux téléphoniques, palissades ...
- Bois brûlés
- Cailloux
- Pierres
- Graviers
- Terre
- Sable
- Verre
- Métaux (à l'exclusion des pointes et agrafes)
- Déchets verts
- Autres déchets banals : Il s'agit de matières plastiques (durs – PCV - ou films, housses), de matières textiles (tissus, chiffons), mousses, ordures ménagères, poussières, papiers cartons, panneaux MDF, panneaux stratifiés, isolant à base de fibres de bois....



Les Bois B R1

DECHETS ACCEPTES

- OSB3
- Contre-plaqué
- Lamellé collé
- Aggloméré
- Palettes
- Caisses
- Cagettes 100% bois
- Petits tourets déferrés
- Charpentes non traitées, chevrons, poutres, dont bois jaunes.

ATTENTION: longueur maxi 2,5 mètres



DECHETS INTERDITS

- Bois traités à cœur/créosotés/sels métalliques : traverses de chemin de fer, poteaux téléphoniques, palissades ...
- Bois brûlés
- Cailloux
- Pierres
- Graviers
- Terre
- Sable
- Verre
- Métaux (*à l'exclusion des pointes et agrafes*)
- Déchets verts
- Autres déchets banals : Il s'agit de matières plastiques (durs – PCV - ou films, housses), de matières textiles (tissus, chiffons), mousses, ordures ménagères, poussières, papiers cartons, **panneaux MDF, panneaux stratifiés, isolant à base de fibres de bois....**



Les Bois B R2

DECHETS ACCEPTES

- Bois collés: contre plaqué, mélaminé, OSB3, lamellé collé...
- Palettes
- Caisses
- Cagettes 100% bois
- Petits tourets déferrés
- Emballage bois
- Médium
- Bois peint (**sans peinture au plomb**)

DECHETS INTERDITS

- Bois traités à cœur/créosotés/sels métalliques : traverses de chemin de fer, poteaux téléphoniques, palissades ...
- Bois brûlés
- Cailloux
- Pierres
- Gravier
- Terre
- Sable
- Verre
- Métaux (à l'exclusion des pointes et agrafes)
- Déchets verts
- Autres déchets banals : Il s'agit de matières plastiques (durs – PCV - ou films, housses), de matières textiles (tissus, chiffons), mousses, ordures ménagères, poussières, papiers cartons, **panneaux stratifiés, isolant à base de fibres de bois....**



ATTENTION: longueur maxi 2,5 mètres

Les Cartons

DECHETS ACCEPTES

- Cartons d'emballages qualité 1.05

Sans indésirables

A plat vidé de leurs contenus.



Etiquettes, adhésifs, agrafes, acceptés.

Les cartons doivent être secs.



DECHETS INTERDITS

Tout autres déchets

- Cartons souillés

- Toutes cornières



- Déchets plastiques



- Papiers



Les Papiers

DECHETS ACCEPTES

- Papiers de bureaux
- Archives papiers
- Catalogues
- Prospectus



DECHETS INTERDITS

- Pas de classeurs
- Pas d'objets métalliques
- Pas de relieurs en plastiques
- Pas de pochettes plastiques

Tout autres déchets



ENVIRONNEMENT

Les Films Plastiques d'emballages Souples en PE Naturel

DECHETS ACCEPTES

- Film plastique naturel (transparent)
- Film housse palette étirable ou rétractable Naturel
- Film à bulles Naturel



DECHETS INTERDITS

- Film Plastique noir et couleur (même le blanc)
- Film de bâtiments sales
- Gobelet et bouteille
- Bâche de couleurs sombres
- Lien plastique
- Polystyrène
- DIB
- Pas de classeurs
- Pas d'objets métalliques
- Pas de relieurs en plastiques

Tout autres déchets



Les Films Plastiques d'emballages Souples PE Couleur

DECHETS ACCEPTES

- Films plastiques Couleurs
- Films housses palettes étirables ou rétractables Couleurs
- Films plastiques transparents



DECHETS INTERDITS

- Films de bâtiments sales
- Films agricoles
- Saches plastiques souillées
- Bigs Bags
- Gobelets et bouteilles
- Bâches Tissés
- Bouteilles plastiques
- Liens plastiques de cerclage
- Polystyrènes
- DIB

Tout autres déchets



Les Polystyrènes Expansés

DECHETS ACCEPTES

- Caisse de poissons



- Plaques isolation



- Polystyrènes de calage



Blancs, propres et secs, sans étiquette
conditionnés sur palettes filmées avec du film
transparent ou en sacs transparents



DECHETS INTERDITS

- Pas d'étiquettes



- Pas de barquettes à viandes



- Pas de polystyrènes extrudés



- Ni chips ou mousse de calage



Les Tuyaux PVC

CAHIER DES CHARGES

Liste des déchets - tuyaux et gaines PVC en fin de vie



Produits en collecte :

- Les tubes d'évacuation PVC
- Les tubes de gouttière PVC
- Les tubes de drainage PVC
- Les tubes d'assainissement PVC
- Les tubes d'épandage PVC
- Les goulottes électriques PVC
- Les goulottes de protection PVC
- Les gaines annelées de drainage PVC



TOUTES
COULEURS



NON ACCEPTÉS

- Mobilier
- Jouets
- Emballages plastique
- Fenêtres et portes
- Volets roulants et battants
- Persiennes
- Clôtures et portails
- Les déchets autre que plastique

ATTENTION: Propres et secs, longueur maxi 2,5 mètres

Les Menuiseries PVC



Sont acceptés

Menuiseries, Fermetures, bardages (sans isolant), lambris, clôtures, portails...



Ne sont pas acceptés

Jouets, mobilier, pots de fleurs, tuyaux, plastiques rigides, déchets...

Les Tuyaux et Gaines PE

DECHETS ACCEPTES



- Tous tuyaux noirs gaz, eau, irrigation agricole



Propres et secs, **longueur maxi 2,5 mètres**, si en bobines de diamètre supérieur à 2 mètres, les couper en 2.

DECHETS INTERDITS



- Tout autres déchets
- Retirer tout accessoires métalliques, colliers, raccords...

ENVIRONNEMENT

Les Tuyaux Annelés Lisses PE

DECHETS ACCEPTES



- Tous tuyaux annelés lisses



Propres et secs, **longueur maxi 2,5 mètres**, si en bobines de diamètre supérieur à 2 mètres, les couper en 2.

DECHETS INTERDITS



- Tout autres déchets
- Enlever les tires câbles aciers et ficelles
- Retirer tout accessoires métalliques, colliers, raccords...



ENVIRONNEMENT

Les Tuyaux Annelés non lisses PVC et Drains PVC

DECHETS ACCEPTES



- Gaines électriques PVC



- Drains PVC



Propres et secs, **longueur maxi 2,5 mètres**, si en bobines de diamètre supérieur à 2 mètres, les couper en 2.

DECHETS INTERDITS

- Tout autres déchets
- Enlever les tires câbles aciers et ficelles
- Retirer tout accessoires métalliques, colliers...
- Sans raccords cuivre, ni fils électriques...



Les pare-chocs en PP ou ABS

DECHETS ACCEPTES



- Pare-chocs moderne en ABS et déferrailés



DECHETS INTERDITS



- Retirer tout accessoires métalliques
- Tout autres déchets
- Pas de pare-chocs fibré
- Pas de passage de roues en PP

Les Déchets de Plâtre Qualité 1 - 1/3

Produits admis :



- Plaques de plâtre standard
- Plaques de plâtre hydrofuges (vertes) (**sous conditions**)
- Plaques de plâtre phoniques (bleues) (**sous conditions**)
- Plaques de plâtre feu (roses), haute dureté (jaunes)
- Dalles de plafond en plâtre
- Cloisons alvéolaires à base de plâtre
- Carreaux de plâtre

Les livraisons comportant un **taux de plaques vertes hydrofuges et/ou de plaques bleues supérieur à 10% en poids devront faire l'objet d'un accord préalable.**

Produits à base de plâtre non admis :



- Plaques de gypse renforcée avec cellulose
- Plaque de plâtre avec parement à base de fibre de verre (plaques pour locaux très humides)
- Doublages en polystyrène, laine de verre, laine de roche, polyuréthane

Exclusions :



Les produits autres que les produits admis.
Par ailleurs, les produits doivent être **exempts de toute matière suivante :**

- | | |
|-----------------------------------|---|
| • béton, | • amiante, |
| • brique, | • laines minérales (laine de verre, laine de roche...), |
| • parpaing, | • déchets dangereux, |
| • tuile, | • isolant fibre de bois, |
| • plastique, | • moquette, |
| • bois, | • revêtements PVC, revêtement |
| • verre (bouteilles), | tissus de verre ou à base de |
| • métal (rails, montants | fibre de verre, |
| métalliques, ferrailles...), | • gaine, |
| • céramique, carreaux de faïence, | • fil de cuivre ou de fer |
| • poussière en vrac, boue, | |

ATTENTION: taux d'humidité inférieur à 10%

Les Déchets de Plâtre Qualité 1 - 2/3

Préparation des lots :



L'ensemble des produits doit être **exempt totalement de tout corps étranger tels que :**

- Rail, montant métallique
- Bois et plastique, moquette, revêtement PVC
- Revêtement tissu de verre ou à base de fibres de verre
- Déchets inertes de tout type y compris béton cellulaire



Ils peuvent par contre être revêtus de :

- Papier peint
- Peinture

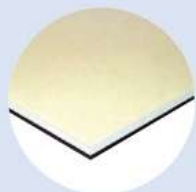
Humidité :



Un **maintien à l'abri de l'humidité** est fortement recommandé, une teneur en eau jugée trop importante par le réceptionnaire pouvant entraîner un déclassement de la benne.

Les Déchets de Plâtre Qualité 1 - 3/3

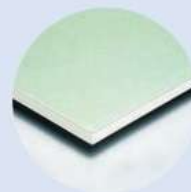
Produits admis :



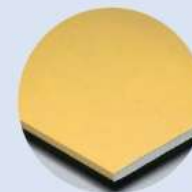
Plaque
standard



Plaque feu :
couleur rose



Plaque
Hydrofuge :
couleur verte



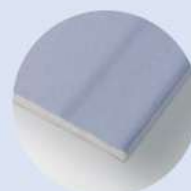
Plaque
haute dureté :
couleur jaune



Cloison
alvéolaire
(quelle que
soit la couleur)



Carreau de
plâtre standard
et hydrofugé
(couleur bleue)



Plaque
phonique :
couleur bleue



Dalle
plafond



Produits à base de plâtre non Admis :



Complexe
avec
polystyrène



Complexe
avec laine
de verre



Plaque
renforcée
cellulose



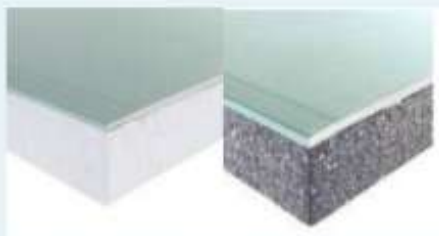
Plaque pour
locaux très humides
(parement fibre
de verre) couleur
orange ou bleu clair

ENVIRONNEMENT

Les Déchets de Plâtre Qualité 2

PLATRES CATEGORIE 2

Déchets de plâtre complexes : Carreaux de plâtre ou de panneaux mélangés avec des matériaux isolants (laines minérales, ouate de cellulose, polystyrène ...) peinture, papier - peint, toile de verre, éléments de visserie, rails et montants métalliques, bois, gaines électriques, additifs aux propriétés hydrofuges, ignifuges ou phoniques.



Complexe de doublage
Plaque de plâtre et PSE blanc ou gris



Pare-vapeur
Plaque de plâtre avec revêtement aluminium pare-vapeur



Carreaux blanc, rose, vert, bleu
(Standard, feu, loup, herminette, acoustique)

Carreaux



Complexe isolant
Plaques et laine de roche



Stuc



Revêtements fibre de verre
Plaque de plâtre avec revêtement en fibre de verre créant un relief

INDÉSIRABLES

poudres, staff (matériau de construction préfabriqué à base de plâtre armé de fibres) et décorations vinyles (plaques de plâtre avec revêtement étirable en vinyle).

DÉCHETS INTERDITS

Matériaux de construction contenant de l'amiante liée, du goudron, déchets dangereux.



ATTENTION: taux d'humidité inférieur à 10%

Les Déchets de Plâtre Qualité 3

DECHETS ACCEPTEES

- Briques plâtrières



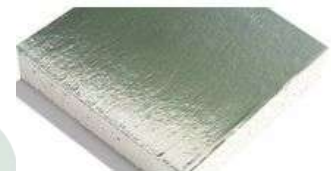
- Béton cellulaire (ex: SIPOREX)



DECHETS INTERDITS

PRODUITS AVEC ISOLANTS :

- PSE (polystyrène)
- LAINE DE ROCHE
- VINYLE / FIBRE DE VERRE
- ALUMINIUM
- POLYSTYRÈNE



Les Déchets de Laine de Verre – 1/3

DECHETS ACCEPTES

**Les déchets de laine de verre en panneau ou rouleau
(Identification visuelle ci-dessous).**

Trois types de déchets de laine de verre :

- ☐ **sans liant, ces déchets sont issus soit de laine vrac, soit de laine broyée pour le soufflage**
- ☐ **avec liant, avec ou sans surfaçage (voile de verre, voile polyester, kraft/bitume)**
- ☐ **mix des deux produits ci-dessus avec ou sans leur emballage plastique**

Etat du déchet :

- ☐ **sec et propre (très légèrement humide)**
- ☐ **avec très peu de poussières**



Laine de verre à souffler



Laine de verre nue



Laine de verre Panneaux



Laine de verre avec un revêtement en papier kraft



Laine de verre de couleur noire



Laine de verre revêtue d'un voile



Laine de verre ancienne



Tri G
ENVIRC

DECHETS INTERDITS

Les produits doivent être exempts de toute matière suivante :

- Membranes d'étanchéité
- bétons, briques, parpaings, tuiles, plâtre, bois, ferrailles (métaux), verre (bouteilles)
- Complexe de doublage laine de verre – plaque de plâtre
- céramiques, carreaux de faïence
- poussières en vrac, boues
- amiante,
et à titre préventif toute laine de verre ayant été en contact avec de l'amiante est exclue
- déchets dangereux
- laine de roche
- isolant fibre de bois
- polystyrène
- moquette, revêtements PVC, gaines
- revêtement aluminium, et les laines de verres avec surfaçage aluminium
- fils de cuivre ou de fer
- tout produit liquide combustible absorbé par la laine



DECHETS INTERDITS



Plaque de
plâtre



Laine
minérale +
plâtre



Polystyrène



Laine de
roche



Bois



Tuiles



Bétons, parpaings,
briques



Revêtement
en
aluminium



Métaux et
ferrailles



Membranes
d'étanchéité



Bouteilles
en verre



Fil de
cerclage



Fil de fer



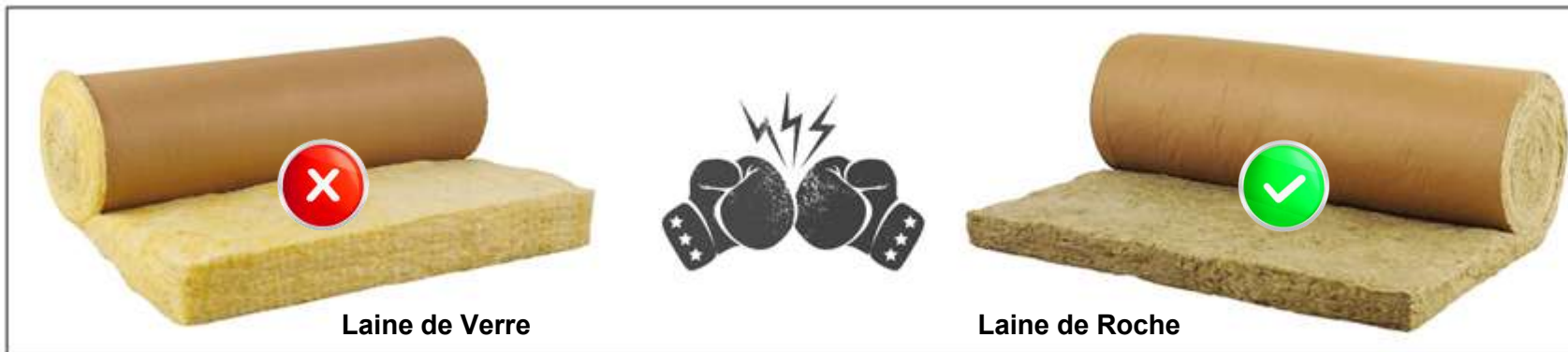
Combustibles
(essence,
huile...)



Les Déchets de Laine de Roche – 1/2

Reconnaitre la laine de Roche par rapport à la laine de Verre

La laine de roche est de couleur gris vert alors que la laine de verre est de couleur jaune.
La laine de roche est composée de fibres beaucoup plus fines que celles de la laine de verre.
Pour mieux se tenir, la laine de roche est toujours plus dense que la laine de verre.



DECHETS ACCEPTES



Les déchets de laine de roche devront obligatoirement respecter les conditions suivantes :

- Il ne peut s'agir que de **laine de roche**
- La laine de roche peut être revêtue d'un revêtement type voile de verre (produits initialement commercialisés avec un revêtement), sont exclus les panneaux revêtus de bitume, de kraft ou de feuille d'aluminium
- La laine de roche doit être propre et sèche
- La laine de roche doit être hors d'eau.



DECHETS INTERDITS



Les produits doivent être exempts de toute matière suivante :

- Membranes d'étanchéité
- Bétons, briques, parpaings, tuiles, plâtre, bois, ferrailles (métaux), verre (bouteilles)
- Complexe de doublage laine de verre – plaque de plâtre
- Céramiques, carreaux de faïence
- Poussières en vrac, boues
- Amiante,
et à titre préventif toute laine de verre ayant été en contact avec de l'amiante est exclue
- Déchets dangereux
- **Laine de verre**
- Isolant fibre de bois
- Polystyrène
- Moquette, revêtements PVC, gaines
- Revêtement aluminium, et les laines de verres avec surfaçage aluminium
- Fils de cuivre ou de fer
- Tout produit liquide combustible absorbé par la laine

Les Déchets de Bétons

DECHETS ACCEPTES

- **Les bétons (ferrailés ou non)**
Exemples: poteaux électriques, fondations...
- **Bordures et caniveaux en béton**
- **Regards en béton**
- **Les pierres**
- **Les pavés en pierre**
- **Les restes de chape béton pelletable**



DECHETS INTERDITS

Si présence d'autres déchets tel que :

- **Terres, croûtes d'enrobés.**
- **Plâtres**
- **Déchets dangereux**
- **Tout autres déchets**

Ils seront requalifiés et facturés au tarif en vigueur.



ENVIRONNEMENT

Les Déchets de Gravats

DECHETS ACCEPTES

- Briques, Parpaing, briques réfractaires
- Tuiles, ardoises
- Pots de fleurs en terre cuite
- Vasques en terre ou pierre
- Lavabos, éviers, baignoires en céramique
- Pavés autobloquants
- Bétons
- Sables
- Croûtes d'enrobés



DECHETS INTERDITS

Si présence d'autres déchets tel que :

- Terres
- Plâtres
- Déchets dangereux
- Plastiques, bois et tout autres déchets

Ils seront requalifiés et facturés au tarif en vigueur.



Les Déchets de Terre

DECHETS ACCEPTES

Les déchets admissibles comme « TERRE » se composent des éléments suivants, sans cailloux ni pierres :

- Terres de décapage de chantier
- Pelon
- Sables



DECHETS INTERDITS

Si présence d'autres déchets tel que :

- Tuiles, ardoises, briques, briques réfractaires, céramiques, croûtes d'enrobés.
- Plâtres
- Déchets dangereux
- Plastiques, bois
- et tout autres déchets



Ils seront requalifiés et facturés au tarif en vigueur.



bonne

ENVIRONNEMENT

Les Déchets de Gravats Remblais

Stockage sur notre ISDI

DECHETS ACCEPTES



- Tous les déchets inertes en mélange dont le % de fines est supérieur à 50.
- Sont acceptés les verres en petites quantités,



DECHETS INTERDITS

Si présence d'autres déchets tel que :



- Plâtres
- Déchets dangereux
- Plastiques, bois, et tout autres déchets

Ils seront requalifiés et facturés au tarif en vigueur.

ronne
ENVIRONNEMENT

Les PNEUS

DECHETS ACCEPTES



Pneus toute dimensions

VL - PL - TP

- **Pneus agraires**
- **Pneus génie civil**
- **Pneus pleins**
- **Pneus à bandage**
- **Pneus de manutention**



DECHETS INTERDITS



- **Pas de jantes**
- **Pas de chenilles caoutchoucs**
- **Pas de végétaux**
- **Pas de cailloux**
- **Et tout autres déchets**

Nous consulter pour:

- **Pneus avec jantes**
- **Chenilles caoutchoucs**

ENVIRONNEMENT

Les Chenilles caoutchoucs mini pelle

DECHETS ACCEPTES



Chenilles caoutchoucs mini pelle

**Prix selon largeur,
jusqu'à la largeur 450 mm**

**Les chenilles doivent être conditionné
sur des palettes suffisamment larges
et bien fixées**



DECHETS INTERDITS



- Pas de végétaux
- Pas de cailloux
- Et tout autres déchets

**Les chenilles apportées en vrac,
non conditionnées sur palettes
seront refusées**



ENVIRONNEMENT

Le Verre plat

DECHETS ACCEPTEES



Qualité du verre :

Le verre doit être propre, donc pas de polluant de toute nature

(vitrocéramique, verre armée, cailloux, gravillon, terre, capsules, bouchons, etc.....).

En cas de manquement de qualité, des photos vous seront envoyées par mail, afin de vous aider dans votre démarche de qualité.

Cependant, si nous recevons un camion pollué, un surcôt vous sera facturé, soit du tri, soit la mise en décharge au prix du DIB.

DECHETS INTERDITS



- Pas de métaux
- Pas de joints caoutchoucs
- Pas de végétaux
- Pas de cailloux
- Pas de Verres Vitrocéramiques
- Pas de Verres armés
- Pas de Pare Brise
- Pas de Bouteilles et flacons
- Pas de Cailloux
- Pas de Gravillons
- Pas de Terre
- Et tout autres déchets



Le Verre bouteilles et flacons

DECHETS ACCEPTEES



Qualité du verre :

Le verre doit être propre, donc pas de polluant de toute nature

(vitrocéramique, verre armée, cailloux, gravillon, terre, capsules, bouchons, etc.....).

En cas de manquement de qualité, des photos vous seront envoyées par mail, afin de vous aider dans votre démarche de qualité.

Cependant, si nous recevons un camion pollué, un surcôt vous sera facturé, soit du tri, soit la mise en décharge au prix du DIB.

DECHETS INTERDITS



- Pas de métaux
- Pas de joints caoutchoucs
- Pas de végétaux
- Pas de cailloux
- Pas de Verres Vitrocéramiques
- Pas de Verres armés
- Pas de Pare Brise
- Pas de Verres plats bâtiment
- Pas de Cailloux
- Pas de Gravillons
- Pas de Terre
- Et tout autres déchets



ENVIRONNEMENT

Le Verre Pare Brise

DECHETS ACCEPTES



Qualité du verre :

Le verre doit être propre, donc pas de polluant de toute nature
(vitrocéramique, verre armée, cailloux, gravillon, terre, capsules, bouchons, etc.....).

En cas de manquement de qualité, des photos vous seront envoyées par mail, afin de vous aider dans votre démarche de qualité.

Cependant, si nous recevons un camion pollué, un surcôt vous sera facturé, soit du tri, soit la mise en décharge au prix du DIB.

DECHETS INTERDITS



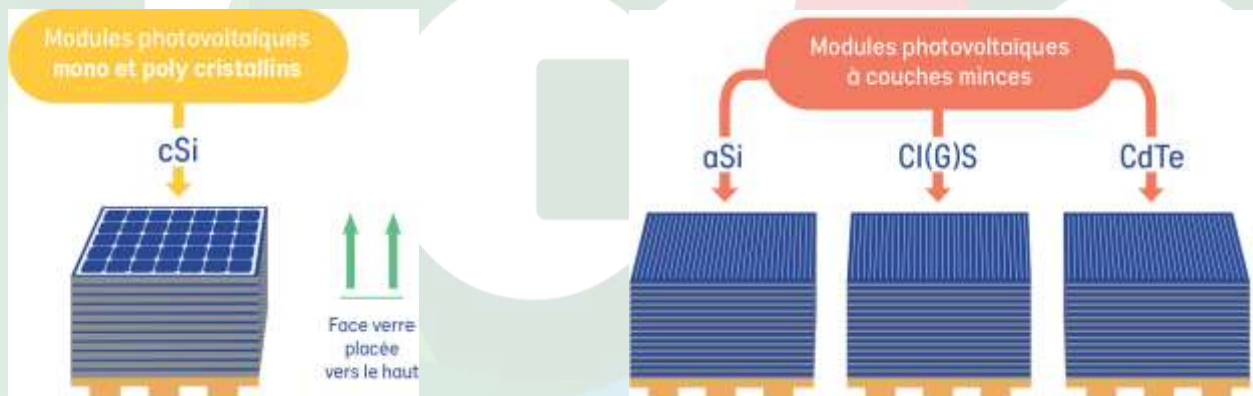
- Pas de métaux
- Pas de joints caoutchoucs
- Pas de végétaux
- Pas de cailloux
- Pas de Verres Vitrocéramiques
- Pas de Verres armés
- Pas de Verres plats
- Pas de Bouteilles et flacons
- Pas de Cailloux
- Pas de Gravillons
- Pas de Terre
- Et tout autres déchets



Panneaux Photovoltaïques 1/4

DECHETS ACCEPTES

- Placez les panneaux sur palette en prenant soin de les **séparer par technologie**.



État des panneaux photovoltaïques

Points majeurs	Détails
Propres et non souillés	Les panneaux photovoltaïques usagés présentant un risque pour la santé et la sécurité ne sont pas repris.
Intègres, complets et non désassemblés	Absence de partie prélevée ou détachée, y compris câbles, sauf dans le cas des pièces détachées ayant fait l'objet d'une traçabilité dans le cadre d'accords particuliers.
Séparés des autres déchets	Notamment lorsque ces derniers proviennent d'un site de démolition, ou d'un dégât du feu. En cas de modules endommagés par un incendie, merci de nous contacter.

ENVIRONNEMENT

Panneaux Photovoltaïques 2/4

Conditionnement

Points majeurs	Détails
Par technologie de PV	Silicium cristallin/polycristallin CIGS CdTe Silicium amorphe/micromorphe flexible Silicium amorphe/micromorphe non flexible PV à concentration
Support - palettes	Utilisation de palettes intègres, a minima aux mêmes dimensions que les panneaux, en capacité de supporter la charge prévue tant en statique qu'en dynamique. Préhensible par engin de manutention avec fourches.
PV face verre vers le haut	Permet une meilleure préhension des PV sur les centres de traitement pour les opérations de démantèlement, et évite la stagnation d'eau éventuelle.
Hauteur	Pour un enlèvement en France métropolitaine : 1m70 maximum de hauteur palette comprise ou 20 panneaux mini/palettes,
Empilement carré	Afin que les panneaux du dessus ne viennent pas briser par appui la surface vitrée du panneau du dessous : privilégier si possible, la réutilisation de cales plastiques/carton issues de panneaux neufs pour améliorer la palettisation. L'intégrité du verre permettant de bénéficier de filières de recyclage à haute valeur ajoutée.
Cerclage + filmage	Cerclage : 2 sangles par côté. Filmage : à partir des pieds des palettes, avec film si possible transparent permettant un contrôle visuel des PV. Le conditionnement doit permettre d'assurer la stabilité des palettes et garantir des conditions de sécurité optimales pour leur manipulation et leur transport.

Panneaux Photovoltaïques 3/4

Accessibilité et chargement

Points majeurs	Détails
Accessibilité site en semi-remorque	Route bitumée, goudronnée. Si piste nous le préciser.
Accessibilité des palettes	Palettes entreposées sur une zone accessible et stabilisée (bitumée, goudronnée, ...) au moyen d'un engin de manutention et d'un semi-remorque.
Chargement par le détenteur	Le chargement est à votre charge. Une personne doit donc être présente le jour de l'enlèvement afin de procéder au chargement du véhicule. Si un chariot élévateur est nécessaire lors de l'enlèvement, sa mise à disposition peut être effectuée par notre transporteur et sera facturé. Une personne habilitée à conduire le chariot élévateur devra être présente le jour de l'enlèvement afin de procéder au chargement.



Risque électrique



Bris de verre



Chute

ENVIRONNEMENT

Panneaux Photovoltaïques 4/4



ENVIRONNEMENT